

# Droit d'asile en péril

L'association CASAS, créée il y a 30 ans à Strasbourg pour accompagner les réfugiés dans leurs démarches administratives, est en proie à d'importantes difficultés financières. Si elle devait renoncer à sa mission d'accompagnement, des centaines de familles seraient livrées à elles-mêmes, avec le risque de voir des réseaux clandestins et sans scrupules prendre le relais.

■ Des demandeurs d'asile sans référent. Des clandestins venus d'Europe de l'Est, d'Afrique, d'Asie du Sud-Est, sans contact avec une communauté déjà installée en France, livrés à eux-mêmes, très rarement francophones, maîtrisant parfois quelques rudiments d'anglais. Il y a 20 ans, c'était le plus souvent des hommes jeunes et isolés. Aujourd'hui ce sont majoritairement des familles. Celles qui posent leurs valises à Strasbourg viennent principalement des anciennes républiques soviétiques.

## L'étape essentielle du récit de vie

Leurs premiers pas les mènent à la préfecture où elles doivent retirer un titre de séjour provisoire, puis elles poussent les portes d'une petite maison jaune, quai St-Nicolas, où le CASAS a élu domicile. C'est là que ces familles migrantes vont préparer leur dossier pour obtenir le statut de réfugié, en essayant d'éviter les chausse-trappes (délais etc.) qui pourraient provoquer un rejet sans même un examen sur le fond. Et le récit de vie constitue l'essentiel du document sur lequel l'administration où les juges vont appuyer leur décision.

« Cet accompagnement représente 80 % du temps des salariés et des bénévoles. Le



A CASAS, on ne juge pas la personne qui se présente, on prend les mots comme ils viennent. (Photo DNA - Cédric Joubert)

récit de vie, sa mise en forme chronologique, sa traduction, la relecture constituent un moment essentiel, souvent douloureux. De ce récit dépendent beaucoup de choses et les réfugiés ne savent pas forcément ce qui est important », explique Pascale Adam-Guarino, directrice. CASAS, c'est aussi une adresse postale pour ces migrants, un lieu où se règlent de plus en plus souvent des problèmes d'hébergement, un point d'ancrage sûr. Même si ces der-

nières années la Police aux frontières a pris l'habitude d'effectuer des contrôles aux abords de la petite maison jaune...

## Un équilibre qui repose sur l'engagement de 150 bénévoles

Le CASAS a accompagné, en 2010, 1 179 personnes (dont 242 familles), autant dire que la petite salle d'attente ne désemplit jamais. « Un dossier en première instance auprès de l'OFPPRA (\*)

cela représente 16 h de travail. À l'échelle d'une année, cela équivaut à 23,5 emplois à temps plein et nous ne sommes que six salariés. L'essentiel repose sur les épaules de bénévoles, accompagnateurs et traducteurs. »

Pour faire simple, l'État contribue avec d'autres collectivités au financement d'un quart d'une mission déterminante pour coller aux règles du droit d'asile. Cet équilibre est aujourd'hui remis en cause. La réorganisation des services de l'État

redistribue les cartes sur le terrain. Les interlocuteurs changent, la CODA, coordination pour les demandeurs d'asile de Strasbourg créée il y a quelques années par les associations sous l'impulsion de la DDASS, est désormais l'interlocuteur unique, pour les primo-arrivants, de l'Office français de l'immigration et de l'intégration fondée en 2009 (OFII). La structure en réseau autour de cette plateforme est remise en cause.

## « Il y a un procès insupportable qui est fait aux réfugiés »

La mission d'accompagnement de CASAS, même si elle existe encore, n'a plus de reconnaissance officielle. La menace d'une perte sèche de plus de 80 000 euros de subvention en 2011 sur quelque 160 000 versés par le passé par l'État fait peser une menace sur les six emplois. « Aujourd'hui, nos salariés sont encore payés, nous ne savons pas ce qu'il en sera en octobre », reconnaît Pascale Adam-Guarino.

À cela s'ajoute une autre échéance, l'élaboration d'un nouveau cahier des charges et un appel à projets, sous l'égide de l'OFII, pour l'organisation de l'accueil des réfugiés. « La notion d'accompagnement pour la préparation des dossiers adressés à l'OFPPRA ou à la

cour nationale du droit d'asile risque d'être purement et simplement supprimée ».

D'un trait de plume, ce qui fait l'essentiel du travail mené par CASAS n'aurait plus d'existence, ni de financement, dans un contexte où, souligne Pascale Adam-Guarino, les lois successives sur l'immigration (cinq en sept ans) ont régulièrement « renforcé la dissuasion en supprimant le droit au travail, en fixant une aide juridictionnelle d'un montant ridicule, en réduisant les délais ».

« Il y a un procès insupportable qui est fait aux réfugiés qu'on soupçonne tous d'être de faux réfugiés. La création de CASAS a permis d'éviter d'exposer les demandeurs d'asile sans référent à des réseaux sans scrupule. C'est ce qui risque d'arriver aujourd'hui ». En mettant en difficulté une association qui, avec peu de moyens, mobilise plus de 150 bénévoles...

Christian Bach

CASAS, Collectif d'accueil pour les solliciteurs d'asile à Strasbourg, a été créé en décembre 1983 par Caritas, la CIMADE, Amnesty International et plusieurs autres associations de la place.

(\*) OFPPRA : établissement public chargé de l'application des textes relatifs à la reconnaissance du statut de réfugié.